

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofof

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Solofof

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Product Safety, 4665 Oftringen, Suisse

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Folpet	133-07-3 205-088-6	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	80

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

		Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
Methyl naphtalene sulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	81065-51-2	Eye Dam. 1; H318	<= 10
diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - <= 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Laver à l'eau chaude.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Si le malade semble souffrir, aller chercher un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Réactions allergiques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée  
Poudre chimique sèche

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Porter un équipement individuel de protection approprié.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Non applicable

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les vêtements

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

contaminés avant de les remettre. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Protéger de l'humidité.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Granulé dispersible dans l'eau
- Couleur : brun clair

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

Odeur : caractéristique

pH : 8,8  
Concentration: 10 g/l

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Densité : 0,885 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : dispersable

### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,89 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Les valeurs indiqués se rapportent à la matière active technique.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

### Composants:

#### **Folpet:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.640 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 22.600 mg/kg

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### Produit:

Résultat: hautement irritant

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Résultat: Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,176 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,67 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50r : > 10 mg/l  
Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.

### Composants:

#### **Folpet:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,091 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Algue): 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **Folpet:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 2,85 (20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Emballages contaminés : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.  
Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA (Cargo) : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
IATA (Cargo) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA (Cargo)** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (MP)  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**RID**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**IATA (Cargo)**  
Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 112723100 Solofol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.09.2016	112723100	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			27.09.2016

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.